



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

snfoasen@orange.fr

Parution de la circulaire de missions SSE : Une sortie précipitée où l'autoritarisme prime.

Le simulacre de dialogue social n'était pas achevé que déjà la circulaire redéfinissant les missions du service social élèves paraissait. C'est la définition du dialogue social du ministère où l'autoritarisme prime.

Le SNFOASEN s'élève contre le fait qu'il n'a été en possession du projet de circulaire que la veille du groupe de travail, rendant ainsi impossible l'exercice d'un mandat syndical alors que notre organisation syndicale est majoritaire auprès des personnels de la Fonction Publique. Seules les organisations syndicales que le ministère savait acquises à sa cause ont été associées. Des organisations syndicales dont FO et la CGT ont été délibérément écartées au motif qu'elles n'étaient pas assez dociles.

Le ministère a expliqué qu'il n'a pas créé les postes promis (150 en 2016 et 150 en 2017) au motif que les organisations syndicales avaient bloqué les négociations tant que les postes nécessaires n'étaient pas créés, argumentant que la question des moyens ne peut être un préalable à la discussion.

Enfin, le ministère en faisant paraître cette circulaire prétend mettre à l'abri le SSFE d'un transfert aux collectivités territoriales. Ne s'agit il pas là d'un mensonge dans la mesure où le décret sur le C.I.G.E.M., adopté par ce même ministère, favorise l'inter-ministériarité, tout comme le projet de décret modifiant le statut de la Fonction Publique (article 4) qui ne considère plus le changement de ministère comme un changement de situation du fonctionnaire si sa résidence administrative reste identique ?

Pas un mot sur le service social du personnel,

Pas un mot sur le service social étudiant.

Alors que la circulaire de 1991 déterminait trois secteurs d'intervention (en faveur des élèves, en faveur des étudiants et en faveur des personnels), il n'y a pas un mot sur le service social du personnel et des étudiants.

En n'incluant plus les missions spécifiques au service social du personnel, la circulaire fragilise ce dernier et tend à dissocier ces deux services. De fait, elle crée un précédent dangereux avec le risque d'externalisation des missions de ce service, le ministère s'en remettant à d'hypothétiques négociations avec le service RH.

La circulaire ne mentionne plus non plus le service social des Universités (SUMPPS) auprès des étudiants comme un service du ministère. Il livre ainsi ce service à l'appréciation de son maintien et de ses missions à la politique définie par chaque université dans le cadre de l'autonomie.

Vers la fin d'un service public accessible à tous.

La circulaire acte une intervention dans les écoles REP+ dont les priorités et les moyens d'intervention sont laissés au bon vouloir des recteurs d'académie. Il est en effet question d'un lien, et non une concertation, avec les représentants des personnels dans les différentes instances (CTA et CTSD).

Concernant les collèges ruraux, seuls ceux accueillant un public défavorisé seront considérés comme prioritaires : sur quels critères précis ? Comment ne pas faire le lien avec la baisse drastique des enveloppes des frais de déplacement en 2017 ?

Il y est précisé, pour la première fois, que la couverture exhaustive des départements n'est pas à rechercher. Exit donc les établissements n'entrant pas dans les priorités (collèges non labellisés sans SEGPA ni ULIS ni UPE2A, lycées sans internat).

Ainsi, la circulaire adapte les missions du service social élèves à la pénurie en postes et en moyens. Malgré les intentions affichées de lutte contre les inégalités territoriales, le double langage est bien présent puisqu'est remise en cause l'égalité d'accès au service social élèves selon la localisation de l'établissement et son label.

La logique de priorité conduit surtout à affaiblir ce service public en réduisant sans cesse son champ d'intervention : même dans l'éducation prioritaire, le distinguo est établi entre les établissements REP+ et les REP. La circulaire, période d'austérité oblige, découvre le secondaire au profit du primaire.

Concrètement Madame la Ministre impose ainsi l'intervention dans le premier degré alors qu'elle sait pertinemment que les moyens en poste ne le permettent pas.

Un empilement de missions sans rapport avec les moyens ni le salaire.

La circulaire amplifie les missions (ajouts de nouvelles interventions conseils, expertises, études de territoire) et aggrave les conditions de travail des assistants sociaux.

Elles sont disproportionnées alors que la requalification de notre corps est positionnée sur « un petit A. » Rappelons que les bornages indiciaires ne seront pas du A type mais un B + amélioré pour la majorité des assistants sociaux, Madame la Ministre de la Fonction Publique estimant que le niveau licence de la filière sociale (fortement féminisée) n'est pas le même que le niveau licence administrative ou technique.

Le SNFOASEN réaffirme ses revendications :

- **Création de postes dans tous les services sociaux du MENESR : personnels, SUMPPS, CROUS, élèves.**
- **Création massive de postes permettant la couverture de tous les établissements du second degré.**
- **Création d'un service social en faveur des élèves du premier degré avec des moyens en terme de postes, d'encadrement (CT spécifique), de formation.**
- **Inscription de notre diplôme d'État au niveau 2 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et accès à une véritable catégorie A Type.**
- **Pour le droit à une médecine de prévention afin qu'un état des lieux de nos conditions réelles de travail soit dressé.**



Adhérer est un droit. C'est le droit de chaque salarié.
Adhérer à FORCE OUVRIERE, c'est adhérer à l'indépendance syndicale.

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux ; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est vous organiser collectivement pour donner un coup d'arrêt à la politique de démantèlement de la Fonction publique et aux gestions individualisées des carrières et rémunérations.

Adhérer à FO, c'est adhérer à la 1^e force syndicale dans la Fonction publique d'Etat.
Au cours des derniers scrutins d'octobre 2014, les personnels se sont reconnus dans les valeurs que porte Force ouvrière et ont exprimé leur confiance.

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est adhérer à un syndicat force de revendications !

Seul ou isolé, on n'est rien ...

Syndiqué, on peut gagner!

Rejoignez FORCE OUVRIERE !

Syndicat National Force Ouvrière des Assistants Sociaux de l'Éducation Nationale
snfoasen@orange.fr
